

THEME 14

TAUX DE RAYONNEMENT/D EPENDANCE ECONOMIQUE DES ENTREPRISES STRUCTURANTES*

* source : DIANE-ASTREE

Taux de rayonnement économique

Le taux de rayonnement économique des entreprises est égal au nombre moyen d'établissements secondaires (ES) par entreprise détentrice. Il constitue un indicateur de rayonnement des entreprises d'un territoire, mais aussi un révélateur d'une certaine dissociation entre la vie des entreprises et la vie du territoire ; il dépend :

- de la propension des branches d'activités régionales à essaimer – une vingtaine de branches, essentiellement tertiaires, concentre la moitié des E.S. appartenant aux entreprises des deux régions de l'Ouest, la seule branche bancaire, 10 % ;
- d'un assez petit nombre d'entreprises puisque dans le champ des entreprises structurantes, 3 840 entreprises de Bretagne et des Pays de la

Loire possèdent 1 ou plusieurs ES, mais moins de 130 en concentrent la moitié, et 7 seulement en détiennent 10 %.

Le rayonnement économique dépend à la fois de la population (nombre d'habitants ou stock d'entreprises) et, en sens inverse, de l'éloignement des régions.

Rapporté à la population des régions d'implantation, le nombre des ES des entreprises de Bretagne et des Pays de la Loire est ainsi :

- de l'ordre de 2 000 par million d'habitants dans chacune des deux régions de l'Ouest,
- compris entre 200 et 500 dans les régions limitrophes,
- inférieur à 200 ailleurs voire à 100 dans certaines régions excentrées.

Nombre d'entreprises de l'Ouest détentrices d'ES selon leur nombre et leur localisation

territoires	Nombre d'entreprises	Nombre total d'ES détenus			
		Total Ouest	Bretagne Pays de la Loire	3 régions limitrophes	Autres régions
grandes villes	1 640	10 011	6 481	776	2 754
villes moyennes	606	2 943	2 168	195	580
petites villes	604	2 101	1 693	79	329
espace complémentaire	991	5 234	2 241	287	2 706
ensemble	3 841	20 289	12 583	1 337	6 369

territoires	Nombre d'entreprises	Nombre total d'ES détenus par entreprise			
		Total Ouest	Bretagne et Pays de la Loire	3 régions limitrophes	Autres régions
grandes villes	1 640	6,1	4,0	0,5	1,7
villes moyennes	606	4,9	3,6	0,3	0,95
petites villes	604	3,5	2,8	0,15	0,55
espace complémentaire	991	5,3	2,3	0,3	2,7
ensemble	3 841	5,3	3,3	0,35	1,65

Le « taux de rayonnement » économique des entreprises de Bretagne et des Pays de la Loire – propension à la fois à essaimer et à essaimer loin - se caractérise par une très grande dispersion des valeurs d'une ville de l'Ouest à l'autre ; il est en principe corrélé avec la hiérarchie urbaine, plus élevé dans les grandes villes, moins dans les petites villes et l'espace complémentaire, mais avec des nuances :

- exceptions notoires du Mans et surtout de Landerneau - qui offrent un taux de rayonnement bien supérieur aux métropoles régionales rennaise et nantaise - et dans une moindre mesure d'Ancenis, de Quimper et de Guingamp ;
- taux plus élevé dans les villes des Pays de la Loire que dans celles de Bretagne,
- taux fortement infléchi par quelques entreprises dans certaines petites villes .

En principe, les entreprises de l'espace rural essaient moins que celles des villes. En réalité, si le nombre moyen d'ES par entreprise se hisse au niveau de la moyenne régionale (5,3), il le doit à 1 % (une dizaine) d'entreprises de dimension et de rayonnement exceptionnels, qui possèdent un nombre d'E.S. supérieur à 60 pouvant s'élever à 460, et qui pèsent

fortement sur les statistiques (chaussures principalement, cosmétiques et transport, également).

Si l'on fait abstraction de ces cas particuliers, le nombre d'ES par entreprise progresse globalement avec la dimension des villes, ce qui n'exclue pas d'importantes disparités locales.

La propension des entreprises des villes petites et moyennes de l'Ouest à investir à l'extérieur se révèle donc faible, en particulier dans les régions les plus éloignées, comparativement aux grandes villes et même à l'espace rural (du fait d'entreprises de certaines branches d'activités évoquées plus haut).

Ainsi, parmi les villes petites et moyennes, le nombre par entreprise d'ES localisés hors Bretagne, Pays de la Loire et régions limitrophes, ne dépasse un qu'à Quimper, Ploërmel et Quimperlé grâce à une entreprise, à Mayenne et Cholet grâce à plusieurs entreprises.

Ce seuil est atteint ou approché dans toutes les grandes villes sauf Saint-Nazaire. Il dépasse même trois au Mans, (du fait, notamment, de la contribution des groupes d'assurances, mais également d'une société qui commercialise au détail des produits de confection masculine).

Taux de dépendance économique

Le taux de dépendance économique des établissements (nombre moyen d'ES/entreprise détentrice) dépend de la propension des branches d'activités, notamment extra-régionales, à essaimer : une trentaine de branches concentre la moitié des ES régionaux, particulièrement dans le secteur bancaire et parapublic (EDF, France Télécom, ...) et du nombre d'entreprises, en l'occurrence plus élevé puisque dans le champ des entreprises structurantes, 6 990 entreprises possèdent un ou plusieurs ES dans l'Ouest.

Comme le rayonnement, la dépendance économique des établissements de l'Ouest dépend à la fois de la

population et, en sens inverse, de l'éloignement du siège des entreprises.

Rapporté à la population des régions émettrices, le nombre des ES implanté dans l'Ouest est évalué à ::

- 2 000 par millions d'habitants dans chacune des 2 régions de l'Ouest,
- 750 en Ile-de-France,
- entre 200 et 500 dans les régions limitrophes de l'Ouest hormis le Centre, 170, mais aussi en Rhône-Alpes,
- moins de 200, ailleurs.

Nombre d'ES détenus dans l'Ouest selon leur nombre et leur localisation

territoires	Total ES	Bretagne et Pays de la Loire	3 régions limitrophes	Ile-de-France	Rhône-Alpes	autres régions
grandes villes	12 212	4 407	546	5 114	648	1 497
villes moyennes	4 072	2 020	223	1 231	210	388
petites villes	3 784	2 130	267	941	178	268
espace complémentaire	5 642	4 026	274	937	137	268
ensemble	25 710	12 583	1 310	8 223	1 173	2 421
nombre entreprises	6 987	3 262	440	2 119	293	873

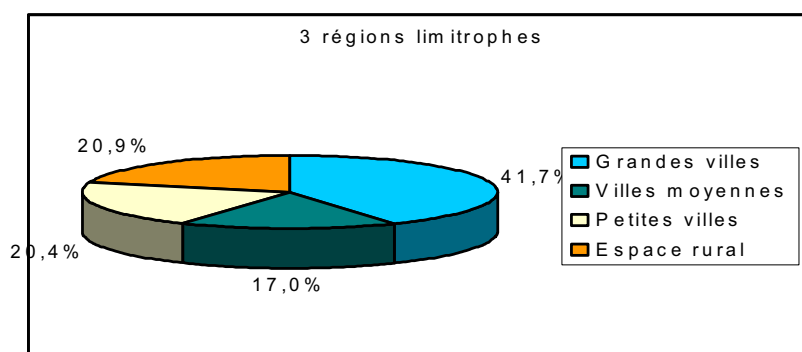
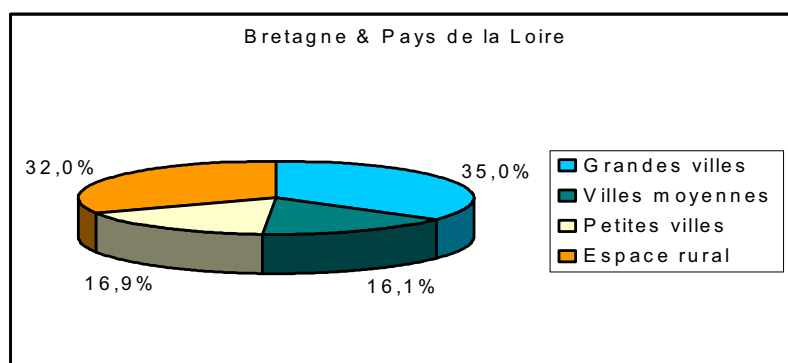
territoires	Total ES	Bretagne et Pays de la Loire	3 régions limitrophes	Ile-de-France	Rhône-Alpes	autres régions
grandes villes	1,75	1,35	1,25	2,4	2,2	1,7
villes moyennes	0,6	0,6	0,5	0,6	0,7	0,45
petites villes	0,55	0,65	0,6	0,45	0,6	0,3
espace complémentaire	0,8	1,25	0,65	0,45	0,5	0,3
ensemble	3,7	3,9	3,0	3,9	4	2,75

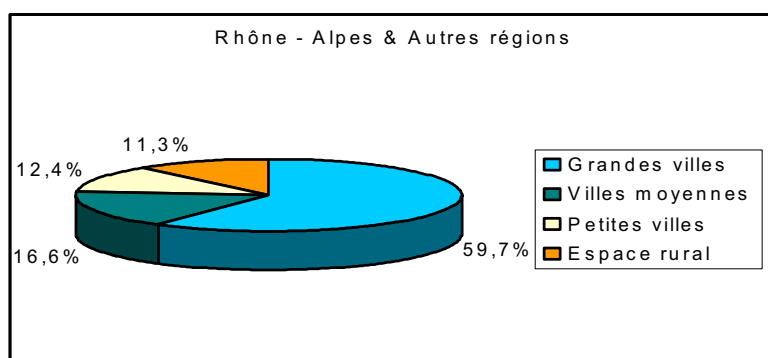
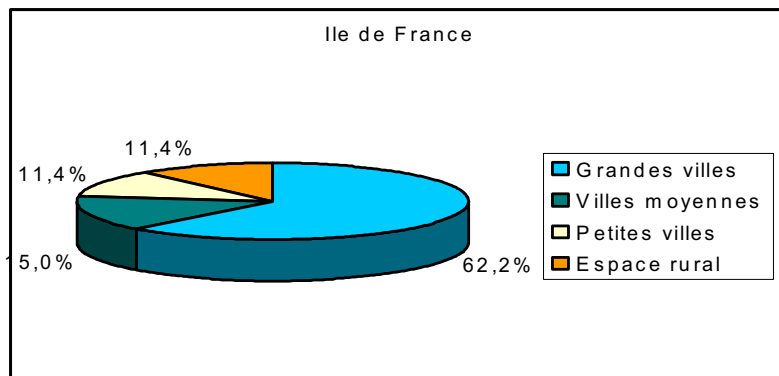
La propension à investir dans l'Ouest est essentiellement due, en dehors des entreprises régionales elles-mêmes, aux entreprises franciliennes, mais la région Rhône – Alpes occupe une place non négligeable, d'autant plus que le niveau moyen d'ES par entreprise siégeant dans ces régions est du même niveau que celui des entreprises de l'Ouest.

L'attractivité des territoires de l'Ouest varie fortement selon la localisation du siège : les entreprises de l'Ouest répartissent de façon relativement homogène leurs

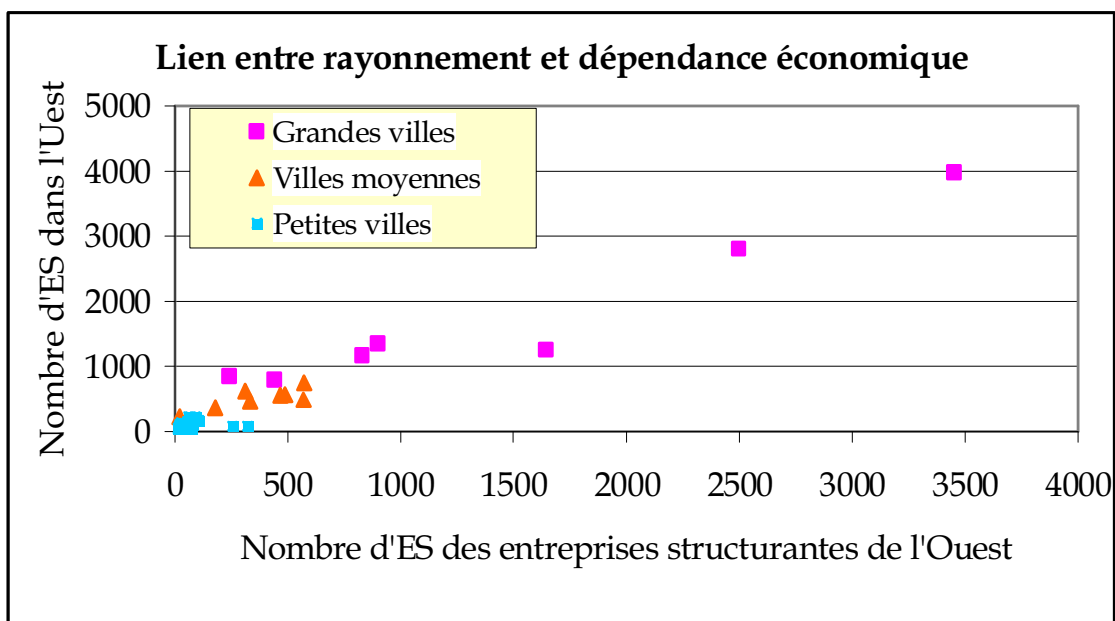
investissements entre grandes, moyennes, petites villes et espace rural alors que les entreprises des régions limitrophes et plus encore des régions extérieures privilégient les grandes villes. L'intérêt relatif porté aux villes petites et moyennes de l'Ouest, très comparable voire supérieur à celui des entreprises régionales par les entreprises des régions limitrophes, diminue sensiblement chez les entreprises des régions plus éloignées.

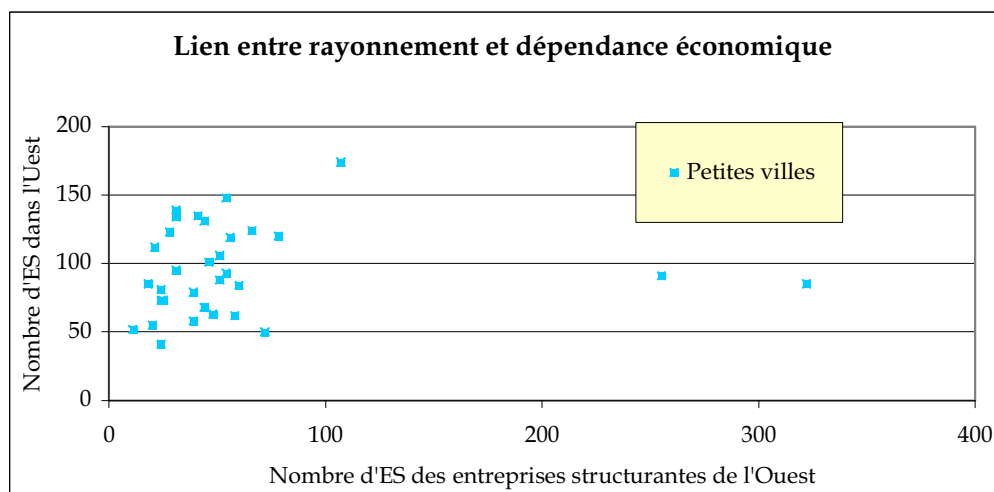
Répartition des ES dans l'Ouest selon la localisation du siège des entreprises





Bilan rayonnement et dépendance





Les deux graphiques font ressortir la corrélation existant entre rayonnement et dépendance des entreprises d'une

ville, mettant en évidence le lien entre la taille des villes et leur ouverture sur l'extérieur

Nombre d'ES	Total ES	Bretagne et Pays de la Loire	trois régions limitrophes	Ile-de-France	Rhône-Alpes	Autres Régions
grandes villes	- 2 201	2 074	230	- 4 525	- 393	413
villes moyennes	- 1 129	148	- 28	- 1 124	- 185	60
petites villes	- 1 683	- 437	- 188	- 845	- 156	- 57
espace complémen.	- 408	- 1 785	13	- 356	183	1 537
ensemble	- 5 421	0	27	- 6 850	- 551	1 953

Si les entreprises extérieures rayonnent chacune moins dans l'Ouest que les entreprises de l'Ouest rayonnent à l'extérieur (moyenne d'ES respectives de 3,7 et 5,3), elles le font en revanche en plus grand nombre (respectivement 6990 et 3840 entreprises « structurantes »), de sorte qu'en définitive, l'Ouest se révèle assez fortement déficitaire, plus « dépendant » que « rayonnant ».

Ce déficit est largement imputable aux régions francilienne et rhône-alpine, de façon limitée à l'Alsace et au Nord-Pas de Calais, alors qu'il y a excédent de rayonnement avec toutes les autres régions (y compris, fût-ce faiblement, avec P.A.C.A.).

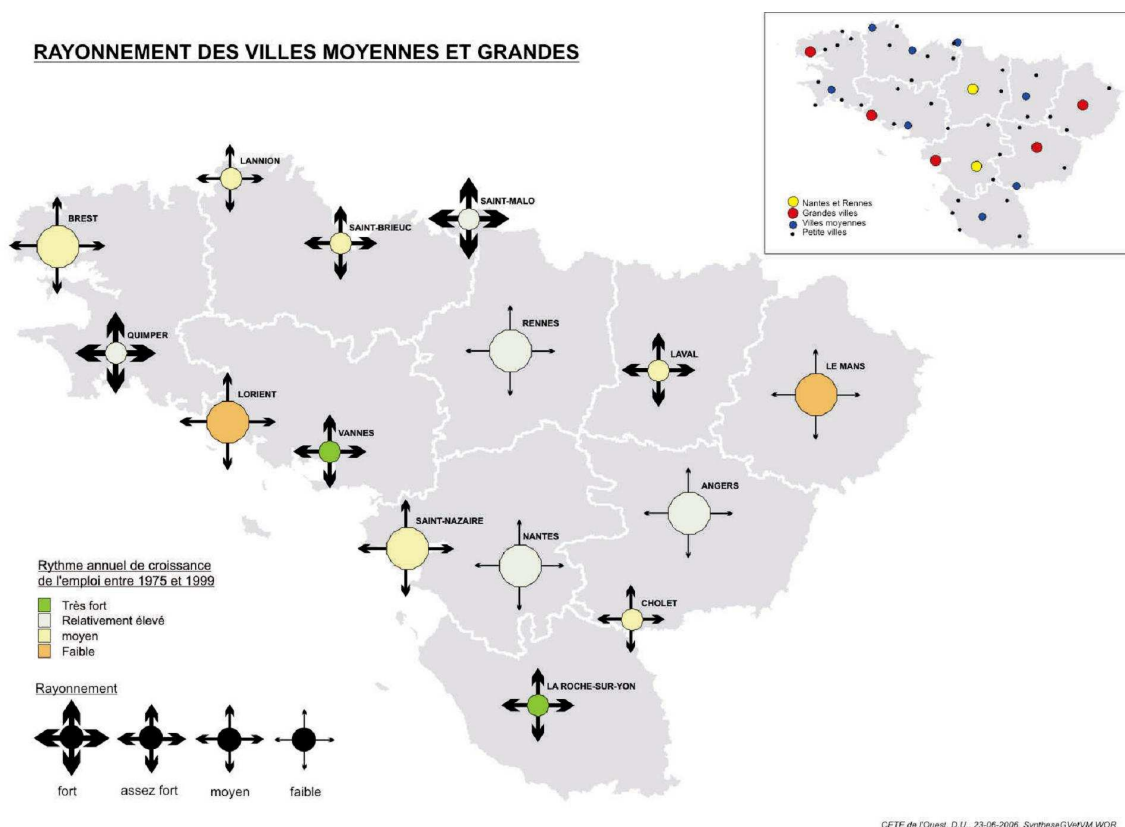
Les villes supportent un déficit qui croît globalement avec leur taille.

Toutefois,

- les grandes villes voire les villes moyennes sont plus rayonnantes que dépendantes au sein des deux régions ouest, et le bilan global avec les régions autres qu'Ile – de – France et Rhône – Alpes est également positif ;
- à l'inverse, les petites villes, pourtant moins convoitées par les entreprises extérieures, présentent un bilan d'ensemble négatif ;
- il existe des villes de l'Ouest plus rayonnantes que dépendantes. Entrent dans cette catégorie : en grandes villes Le Mans, en ville moyenne La Roche-sur-Yon, en petites villes Ancenis, Landerneau, Lamballe, du fait des très nombreuses implantations de leurs coopératives, agricoles ou non, mais dont le rayonnement est essentiellement régional.

Rayonnement et dépendance des entreprises sont généralement fortement corrélés et l'attractivité d'un territoire est révélée par les flux qu'ils génèrent tant en sorties qu'en entrées. Des déséquilibres par sens sont cependant observés, les EP étant proportionnellement plus nombreux dans les plus grandes villes.

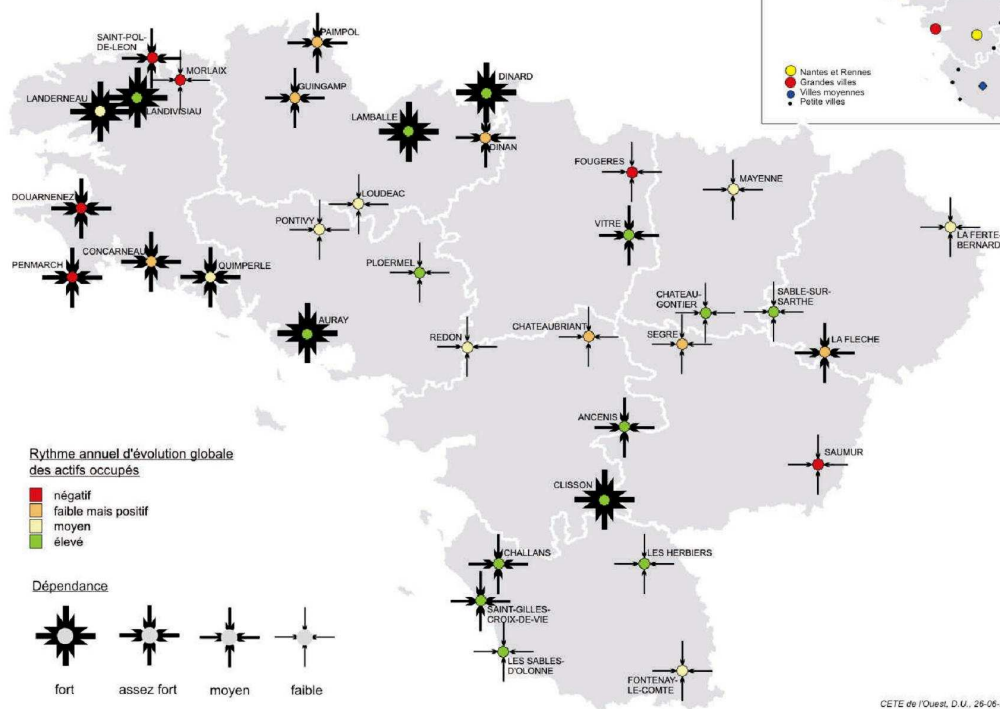
RAYONNEMENT DES VILLES MOYENNES ET GRANDES



La carte se lit ainsi :

le rayonnement d'une ville grande ou moyenne (aire urbaine de plus de 50 000 habitants) correspond, à la date du RGP 1999, au pourcentage parmi l'ensemble des emplois locaux des actifs résidant dans une autre aire urbaine de Bretagne ou des Pays de la Loire :

- rayonnement fort : supérieur à 8,5 %
- rayonnement assez fort : compris entre 5 et 6%
- rayonnement moyen : compris entre 3 et 5%
- rayonnement faible : inférieur à 3%



CETE de l'Ouest, D.U., 26-06-2006, SynthèsePV.WOR

la dépendance d'une petite ville (aire urbaine de moins de 50 000 habitants) correspond à la date du RGP 1999 au pourcentage parmi l'ensemble des actifs occupés localement des actifs travaillant dans une autre aire urbaine de Bretagne ou des Pays de la Loire :

- dépendance forte: supérieure à 20 %
- dépendance assez forte: comprise entre 15 et 20 %
- dépendance moyenne : comprise entre 10 et 15 %
- dépendance faible: inférieure à 10 %

THEME 15

L'INFLUENCE DES VILLES ET SON EVOLUTION*

* source : RGP

Evolution de la diffusion de l'influence des villes

Depuis 1975 au moins, on observe en Bretagne comme dans les Pays de la Loire, une progression tendancielle de la population active occupée résidant dans l'espace

rural, une progression, plus rapide, autour des villes, et par conséquent, une emprise croissante des emplois urbains dans l'emploi régional.

- En nombre d'habitants et en % -

territoires	Population active occupée				Rythme annuel d'évolution			
	1975	1982	1990	1999	1975-82	1982-90	1990-99	1975-99
espace complémentaire Pays de la Loire	499 378	522 303	505 896	544 775	0,64	-0,40	0,82	0,35
aires urbaines (1999) Pays de la Loire	586 034	637 665	680 304	746 364	1,21	0,81	1,04	0,97
total Pays de la Loire	1 085 412	1 159 968	1 186 290	1 291 139	0,95	0,28	0,95	0,70
espace complémentaire Bretagne	479 325	489 982	458 299	486 264	0,31	- 0,83	0,66	0,06
aires urbaines (1999) Bretagne	507 910	554 254	590 034	635 393	1,26	0,79	0,83	0,90
total Bretagne	987 235	1 044 236	1 048 333	1 121 657	0,81	0,05	0,75	0,51

Dès 1975, le taux de polarisation (part des actifs occupés travaillant dans une unité urbaine centre d'aire urbaine) s'élève à plus de la moitié des actifs des deux régions. Le

pôle principal contribue pour l'essentiel (plus de 95%) à ce taux, avec néanmoins de très fortes disparités entre communes.

(%)

Taux de polarisation	dû à l'ensemble des pôles		dû au pôle principal		dû aux autres pôles	
	1975	1999	1975	1999	1975	1999
Pays de la Loire	54,0	57,7	52,5	53,8	1,5	3,9
Bretagne	51,4	56,6	48,4	49,9	2,9	6,6
Ensemble	52,7	57,2	50,6	52,0	2,1	5,2

Taux de polarisation	dû aux grandes villes		dû aux villes moyennes		dû aux petites villes	
	1975	1999	1975	1999	1975	1999
Pays de la Loire	37,7	39,4	7,5	8,1	8,9	10,3
Bretagne	23,9	26,8	13,0	15,0	14,6	14,9

Entre 1975 et 1999, l'influence des villes est en forte progression générale et passe de 52,7 à 57,2 %. Cette progression est plus marquée en Bretagne qui accusait un léger retard en 1975, en grande partie résorbé en 1999. Dans cette région, elle est surtout le fait des villes grandes et moyennes, car un certain nombre de petites villes y perdent de l'influence, ce qui est moins fréquemment le cas dans les Pays de la Loire où la progression est plus homogène. Elle profite moins au pôle principal (+1,4 point) qu'aux concurrents (+3,1 points), de sorte que si la contribution du pôle principal

demeure forte, elle baisse (en moyenne à 91%), et que par corollaire, les pôles concurrents exercent une emprise relative croissante.

L'ampleur de la progression (en moyenne + 4,5 points) de l'emprise des pôles dépend largement du taux de polarisation initial (1975), en particulier du taux imputable au pôle principal:

- baisse lorsque ce taux est supérieur à 70 %, de près de 10 % (-8 %) pour un taux de 90 % ; dans cette hypothèse, la baisse du taux de polarisation est la résultante d'une baisse due

au pôle principal et d'une hausse d'ampleur généralement plus limitée de la pénétration des autres pôles.

- hausse lorsque ce taux est inférieur à 70 %, maximum de l'ordre de +25 % pour un taux avoisinant 30 %, 20 à 25 % pour un taux

compris entre 20 et 40 % ; la hausse du taux de polarisation est souvent - mais pas nécessairement - la conséquence d'une hausse due au pôle principal accompagnée d'une hausse de moindre ampleur voire d'une baisse de la polarisation due aux autres pôles.

L'influence des pôles urbains augmente, aussi bien en Bretagne qu'en Pays de la Loire. En Bretagne, cette augmentation est à la fois plus forte dans l'absolu et plus circonscrite aux villes grandes et moyennes. Même si elle demeure modeste (40 % en moyenne), l'influence des pôles concurrents du pôle principal absorbe l'essentiel de la croissance de polarisation sur un quart de siècle. Cependant, elle conduit à l'affaiblissement absolu du pôle principal (c'est le cas de sept petites villes mais aussi celui de Saint-Nazaire) ou à son affaiblissement relatif.

THEME 16

L'ACCESSIBILITE ROUTIERE DES VILLES*

* source : INSEE, CETE OUEST

L'indicateur d'accessibilité

L'évaluation de l'indicateur est destinée à établir dans quelle mesure les villes grandes et moyennes des deux régions (Bretagne et Pays de la Loire) sont accessibles aux villes de rang inférieur (petites et moyennes d'une part, petites seules d'autre part).

L'indicateur d'accessibilité présenté ici est un indicateur simple de potentiel d'attraction qui ne préjuge pas de l'attraction effective, difficile à mesurer.

Il est fondé sur un modèle gravitaire basique en vertu duquel l'attraction qu'exerce hors déplacements professionnels une ville d'un certain rang sur une ville de rang inférieur est proportionnel à sa population et inversement proportionnel à leur éloignement l'une de l'autre.

Dans la mesure où l'on postule que l'offre de services absents ou insuffisamment représentés dans une ville serait proportionnelle à la population de la ou des villes d'attraction, l'indicateur d'accessibilité combine donc proximité et importance quantitative comme qualitative des services disponibles dans la (les) ville(s) de rang supérieur.

Il faut faire attention au fait que ne sont pas pris en compte les pôles des régions limitrophes, limite qui tend à sous-estimer l'accessibilité dont bénéficient les villes en lisière de région (cas notamment de Saumur dans l'aire d'influence de Tours ou de Fontenay-le-Comte dans celle de Niort).

Les résultats

Dans ce contexte, apparaissent pénalisées :

- les villes côtières du littoral de la Manche et celles de la pointe sud-ouest du Finistère, à la fois par l'éloignement des deux capitales régionales et l'absence de "grande ville" intermédiaire pouvant servir de relais ;
- les villes vendéennes excentrées.

Pour autant, la question est posée de l'impact sans doute majeur de l'accessibilité sur le devenir des villes de rang inférieur.

Pour pénalisante qu'elle soit, une accessibilité médiocre conforte l'autonomie de ces villes et celle de leurs équipements, en freinant la migration vers les services équivalents ou supérieurs proposés ailleurs.

Au contraire, une bonne accessibilité facilite, en même temps que les liens bipolaires, les relations de dépendance a priori à l'avantage des services proposés par la ville de rang supérieur.

La proximité et l'importance de certaines villes grandes ou moyennes est de nature à favoriser le développement des liens avec les petites villes mais aussi de conduire à leur osmose pour l'accès aux équipements et services. A ce titre, certaines de ces dernières apparaissent plus menacées. Les villes moyennes s'inscrivent elles-mêmes dans ce processus d'attraction vis-à-vis des villes grandes pour ce qui est des équipements rares caractéristiques de celles-ci.

COMMUNES	Indicateur d'accessibilité aux grandes villes seules	Indicateur d'accessibilité aux villes grandes et moyennes
Ancenis	616	676
Auray	315	699
Challans	276	362
Châteaubriant	377	428
Château-Gontier	296	401
Clisson	891	996
Concarneau	194	459
Dinan	231	363
Dinard	152	1125
Douarnenez	128	400
La Flèche	273	308
Fontenay-le-Comte	88	125
Fougères	286	351
Guingamp	96	254
les Herbiers	207	355
la Ferté-Bernard	114	129
Lamballe	151	399
Landerneau	701	754
Landivisiau	224	282
Loudéac	165	290
Mayenne	142	252
Morlaix	119	207
Paimpol	73	193
Penmarch	90	227
Ploërmel	223	310
Pontivy	188	289
Quimperlé	822	917
Redon	274	336
Les Sables d'Olonne	104	197
Sablé-sur-Sarthe	200	268
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	186	257
Saint-Pol-de-Léon	112	161
Saumur	138	169
Segré	416	480
Vitré	439	535
Cholet	304	
Lannion	84	
Laval	240	
Quimper	162	
La Roche-sur-Yon	199	
Saint-Brieuc	116	
Saint-Malo	159	
Vannes	225	

Lecture : Dinard est la (petite) ville qui bénéficie de la meilleure accessibilité aux villes grandes et moyennes (du fait de la proximité de Saint-Malo), suivie de Clisson, Quimperlé et Landerneau (sous l'influence de grandes villes) ; Saint-Pol-de-Léon, Paimpol sont enclavées, tout comme Les Sables d'Olonne, desservies par l'éloignement des grandes villes. Parmi les villes moyennes, Cholet et dans une moindre mesure Laval et Vannes se détachent par l'influence qu'y exercent les grandes.

THEME 17

LE NIVEAU D'EQUIPEMENT DES VILLES*

* source : BDI Programmation

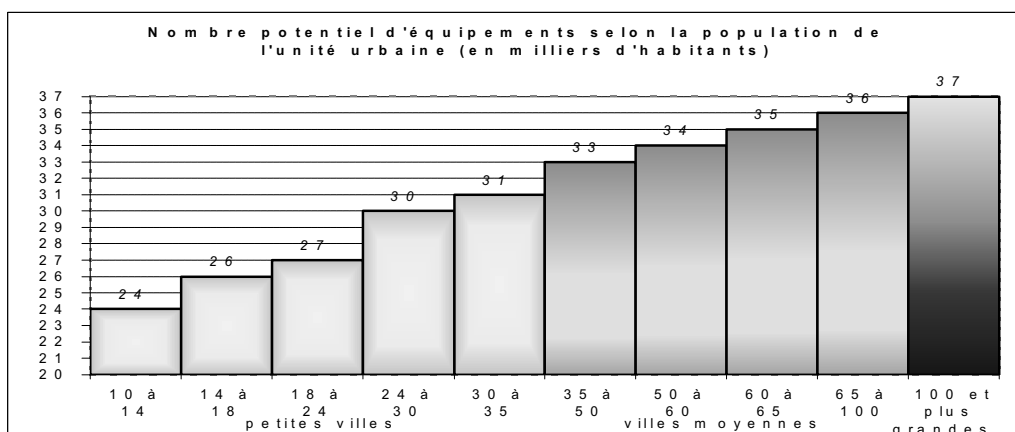
37 équipements de base caractéristiques d'unités urbaines de plus de 15 000 habitants ont été sélectionnés sur la base du recensement BDI (groupe spécialisé dans la programmation d'équipements publics) au 1^{er} janvier 2001.

La dotation pour ces équipements de 33 villes bretonnes et ligériennes (correspondant aux 15 villes centres de grandes et moyennes aires urbaines ainsi qu'à la moitié des petites villes) a été examinée.

La comparaison (en capacité par habitant) avec les unités urbaines françaises appartenant à la même tranche de population (20 catégories) a pu être réalisée.

Cette exploitation a permis de décliner :

- la dotation de chaque ville (en nombre d'équipements) au regard du potentiel (maximum) de la catégorie démographique ;
- le niveau de représentation de chacun des équipements par rapport à la référence nationale ; cinq catégories ont été définies :
 - * équipement absent,
 - * équipement sous-représenté,
 - * équipement légèrement sur-représenté,
 - * équipement fortement sur-représenté,
 - * équipement très fortement sur-représenté



1 – Le potentiel d'équipements des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, associées aux [grandes] aires urbaines de plus de 150 000 habitants, est de 37 : à cette échelle, tous les équipements peuvent être représentés. Dès lors que leur nombre est inférieur à 37, il y a déficit. Seules parmi les grandes villes, Nantes, Rennes, Angers et Le Mans sont couvertes par la totalité des équipements. Un équipement sur 37, soit près de 3 % du total, fait défaut à Brest et Lorient, trois équipements (8 %) font défaut à Saint-Nazaire.

Aux 8 aires urbaines moyennes sont associées des unités urbaines peuplées de 35 000 à 100 000 habitants, potentiellement dotées de 33 à 36 équipements. Nonobstant l'effet taille, l'absence d'équipement dans les

villes moyennes n'excède 6 % du potentiel que pour Cholet et Lannion où elle avoisine 15 %.

Dans les petites villes, où l'on devrait au vu de la taille dénombrer entre 24 et 33 équipements, le nombre d'équipements faisant défaut, hors effet taille, est limité à 1 à Châteaubriant et Dinan. Mais la proportion devient très importante, supérieure à 30 voire 40 % dans certaines villes proches de villes moyennes ou grandes, telles Quimperlé, Landerneau, Vitry, Concarneau. Elle dépasse par ailleurs 20 % à Pontivy, Fontenay-le-Comte, Douarnenez, Redon et les Sables d'Olonne.

2 – Lorsqu'un équipement n'est pas totalement absent d'une ville, il peut y être sous-représenté en capacité eu

égard aux villes françaises de taille démographique comparable.

Si dans les grandes villes, l'absence de représentation est rare et limitée à un petit nombre d'équipements, il n'en va pas forcément de même de la sous-représentation qui concerne – au regard des villes de même catégorie – plus de la moitié des équipements de Brest, Le Mans et Saint-Nazaire, proportion jamais

atteinte dans les villes moyennes et qui ne l'est pas ailleurs que dans 6 des 18 petites villes étudiées, en l'occurrence représentatives de la domination par des villes de rang supérieur puisqu'il s'agit encore de Concarneau, Douarnenez, Landerneau, Quimperlé, Les Sables d'Olonne et Vitré.

A l'opposé, la sous-représentation affecte moins de 20 % des équipements de Saint-Brieuc, Quimper, La Roche-sur-Yon et Châteaubriant, moins de 10 % des équipements de Dinan

On constate la corrélation attendue entre taille de la ville et nombre d'équipements. Les grandes villes ont quasi toutes un nombre d'équipements égal à la moyenne nationale des villes de taille comparable. La sous-représentation est plus fréquente dans les villes moyennes et les petites villes surtout quand ces dernières sont proches de villes grandes ou moyennes.